BnF Gallica

Réorganisation et développement de l'Algérie et de nos colonies sur une nouvelle base d'unité militaire ; avec [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Réorganisation et développement de l'Algérie et de nos colonies sur une nouvelle base d'unité militaire ; avec augmentation de solde. Submersion du Sahara , par E. P*****. 1875.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Prix : 60 Centimes

DÉPOT LÉGAL
Bouches du Rhône
N° 1874
1875

RÉORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

DE

L'ALGÉRIE ET DE NOS COLONIES

SUR UNE

NOUVELLE BASE D'UNITÉ MILITAIRE AVEC AUGMENTATION DE SOLDE

SUBMERSION DU SAHARA

PAR

LA MÉDITERRANÉE

PAR

E. P*****

Quand un peuple a été éprouvé comme nous venons de l'être, et par le fait de l'étranger, et par le fait de nos propres mains, s'il veut se relever, s'il veut reprendre la place à laquelle il a droit, il ne doit rien accorder au luxe de son armée en n'y créant rien et en n'y maintenant rien d'inutile ; mais il ne doit reculer devant aucun sacrifice afin de développer en elle toutes les forces matérielles de la nation, en utilisant toutes ses ressources en hommes d'action et d'intelligence.

(L'Auteur.)

MARSEILLE
IMPRIMERIE CENTRALE E. CAMOIN
29, RUE CHEVALIER-ROZE, 29

1875

8K

Prix : 60 Centimes

RÉORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

DE

L'ALGÉRIE ET DE NOS COLONIES

SUR UNE

NOUVELLE BASE D'UNITÉ MILITAIRE AVEC AUGMENTATION DE SOLDE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

SUBMERSION DU SAHARA

PAR

LA MÉDITERRANÉE

PAR

E. P*****

Quand un peuple a été éprouvé comme nous venons de l'être, et par le fait de l'étranger, et par le fait de nos propres mains, s'il veut se relever, s'il veut reprendre la place à laquelle il a droit, il ne doit rien accorder au luxe de son armée en n'y créant rien et en n'y maintenant rien d'inutile ; mais il ne doit reculer devant aucun sacrifice afin de développer en elle toutes les forces matérielles de la nation, en utilisant toutes ses ressources en hommes d'action et d'intelligence.

(L'Auteur.)

MARSEILLE
IMPRIMERIE CENTRALE E. CAMOIN
29, RUE CHEVALIER-ROZE, 29

1875

JK 8 1876

NOTE DE L'AUTEUR

—

Les personnes qui désireraient quelques renseignements au sujet de cette brochure, qui auraient des observations ou des critiques à me faire parvenir, les journalistes qui en auraient fait un compte-rendu, sont priés de m'adresser leurs impressions sur ce travail, je m'empresserai d'y répondre s'il y a lieu.

POSTE RESTANTE (affranchir)

AUX INITIALES **E. P.**

Marseille *(B.-du-R.)*

RÉORGANISATION & DÉVELOPPEMENT

DE

L'ALGÉRIE ET DE NOS COLONIES

PAR

UNE NOUVELLE BASE D'UNITÉ MILITAIRE

AVEC AUGMENTATION DE SOLDE

Considérations générales. — L'Algérie, qui jusqu'à ce jour n'a été pour nous qu'une lourde charge en temps de paix, et un sujet d'inquiétude et de dispersion de nos forces en temps de guerre, ne profitant dans ces deux cas qu'au port de Marseille et à celui de Cette, sans aucune compensation pour le reste de la France, aurait dû cependant, depuis quarante-quatre ans que nous l'occupons, sinon devenir une de nos plus riches colonies, du moins arriver à se suffire à elle-même, et non continuer à nous être onéreuse en hommes et en argent.

Commercialement, sa situation géographique entre la Tunisie à l'Est, le Sahara au Sud et le Maroc à l'Ouest, en fait un impasse ; les contrées centrales de l'Afrique s'approvisionnant soit par l'Egypte, la Tunisie ou le Maroc, et les populations des Oasis Sahariennes demandant si peu d'articles qu'elles ne donnent pas lieu à un commerce.

Militairement, l'Algérie telle qu'elle est limitée aujourd'hui, n'a pas de frontière.

Par l'Ouest, nous pouvons voir les Marocains armés et équipés à l'Européenne, commandés même par des Anglais ou des Allemands, envahir notre province d'Oran et soulever nos tribus. Aussi de ce côté, sommes-nous toujours sur le qui-vive.

Par l'Est, en temps de guerre, de la Tunisie ~~peut~~ pourrait surgir une armée européenne, ou tout au moins des chefs-directeurs d'une insurrection générale des Arabes et des Kabyles. L'armement, les munitions ne leur manqueraient pas : Gibraltar, Malte, Gênes, Trieste, Sébastopol en dégorgeraient.

C'est une grande faute du Gouvernement impérial de ne pas avoir demandé à la Turquie la cession de la Tunisie après l'expédition de Crimée, comme compensation de nos sacrifices en hommes et en argent. A cette époque aucun gouvernement n'y eût fait obstacle et nous aurions aujourd'hui une frontière Est-Algérienne inexpugnable ; l'introduction des armes et munitions dans nos tribus, où l'envahissement de notre colonie ne pouvant plus se faire en ce cas que par la Tripolitaine, c'est-à-dire, en contournant la Tunisie par le désert.

Mais laissons les regrets et les suppositions : voyons ce qu'il y a à faire dans la situation présente.

Commençons par jeter un coup d'œil sur l'esprit, les aptitudes, l'avenir des diverses races qui constituent la population Algérienne.

Population Franco-Algérienne. — La population Algérienne d'origine française trop peu nombreuse, malheureusement sans patriotisme, perdue par les mauvaises mœurs, par les idées les plus subversives, a pris au contact des Juifs Algériens leur esprit d'usure, et à la vue des immenses territoires arabes, la convoitise des grandes propriétés, non dans l'espoir de les cultiver, de les mettre en valeur, mais avec la pensée que des centres de populations se formant à leur proximité, ces territoires prendront de la valeur et qu'alors, sans aucune peine, ~~les colons ne~~ pourront en tirer profit. En cela, du reste, elle ne fait que suivre l'exemple que lui donnent les gros concessionnaires et les grandes compagnies qui ont obtenu de vastes étendues de territoire sous certaines conditions dont ils savent s'exonérer.

Pour les Franco-Algériens, les nouveaux colons auxquels on accorde des concessions gratuites, soit qu'ils arrivent de France, ou de notre malheureuse Alsace, ne sont que des mendiants qui viennent leur prendre leur bien. (Phrase textuellement sortie il y a deux ans, de la bouche d'un des notables d'Alger.)

Pour eux, il faudrait confisquer toutes les terres Arabes et Kabyles afin de les leur donner, mais il ne faudrait pas éloigner les dépossédés, ces derniers travailleraient alors leurs anciennes terres pour le compte de ces colons

et comme salaire recevraient le plus souvent des coups de matraque (lisez bâton.)

Ils veulent une armée française pour les défendre en cas d'insurrection des indigènes et pour travailler aux routes et aux grands travaux de voirie en temps calme. Ils paient l'armée, disent-ils; si c'est en insultes, qu'ils l'entendent, certes ils n'en imposent pas; mais si c'est en espèces, je voudrais bien connaître quel est le taux de leur participation au budget de la guerre.

La France pour eux n'est pas la Patrie, c'est la vache à lait dont ils doivent traire des millions.

Il y a certainement parmi eux de nombreuses et très honorables exceptions, mais qui dit exceptions, dit très faible minorité.

Les Juifs. — Les Juifs algériens ne sont d'aucune nationalité; ils seraient français indifférents, si la population française qui les entoure leur laissait la sécurité du peu de commerce qui existe en Algérie et dont ils se sont emparés, et surtout si on ne leur faisait pas concurrence pour l'usure. Puis les idées démocratiques et sociales des Franco-Algériens ne leur laissent que craintes et dangers.

Lors de la souscription nationale au dernier emprunt des trois milliards, dix Juifs algériens à peine ont souscrit, et relativement tous sont riches.

Ils ont complètement oublié l'état d'abjection sous lequel les Deys tenaient leur race, et dont notre occupation seule les a délivrés.

Aujourd'hui ils verraient arriver, sinon avec satisfaction, du moins avec indifférence les Anglais ou les Allemands. Du reste, les émissaires allemands les travaillent beaucoup.

Si jamais une porte algérienne est ouverte traîtreusement aux étrangers, ayez pour certain qu'elle le sera par un Judas qui aura devancé les autres.

Maltais et Mahonnais. — Les étrangers réellement honnêtes, laborieux et utiles à la colonie sont les Maltais qui font généralement le commerce de l'épicerie, et les Mahonnais qui pour la culture maraîchère et le jardinage ne peuvent être surpassés. Notre colonie n'aura jamais assez de ces populations. Malheureusement ces étrangers ne viennent pas en Algérie avec l'idée de s'y fixer et un très petit nombre s'y fait naturaliser.

Italiens, Espagnols. — Quant au reste de la population

européenne, les Italiens et les Espagnols de la péninsule ne viennent, pour la plupart, que pour échapper à la justice nationale.

Allemands. — Les Allemands pour y lever des plans (les plans de la Kabylie et du fort Napoléon sont levés par eux depuis le mois de novembre 1872.)

Arabes et Kabyles. — Il me reste à vous parler des populations indigènes : Arabes et Kabyles. Je ne veux pas vous en faire l'histoire, elle est connue de tous et surtout de vous, lecteur, qui avez bien voulu me lire jusqu'ici.

Ces deux races fières et indépendantes, mais différentes de mœurs, savent nous rendre justice. Elles se rappellent ce qu'elles étaient sous les Deys ; elles apprécient notre puissance et notre générosité. A toute autre occupation étrangère de leur territoire elles préfèrent la nôtre, mais à la nôtre, elles préfèrent leur autonomie.

Arabes et Kabyles sauront toujours mourir, quand leurs Muphtis proclameront la guerre sainte de l'indépendance.

Nous ne pouvons les en blâmer, nous ne pouvons que dire : *Væ victis.*

Faisons taire ce que ce mot peut éveiller de chevaleresque en notre cœur, broyons-le s'il le faut, mais souvenons-nous que de toutes les nations que nous avons aidées, aimées ou ménagées : Etats-Unis, Grèce, Belgique, Turquie, Russie, Italie, Autriche, aux moments des désespoirs, nous n'avons récolté qu'oubli, ingratitude ou mépris même.

Ces populations quoique de sang différent et d'aptitudes fort divergentes, ont cependant des points de contact : l'amour du lucre et la passion de la gloire des armes. C'est même cette dernière passion qui fait dire d'elles, qu'elles sont fourbes et ingrates, tandis qu'elles ne sont que conséquentes avec leur caractère en s'attachant, non aux hommes, mais à leur gloire ; cette gloire vient-elle à baisser, à s'éteindre, leur enthousiasme tombe et ne se relève qu'à la vue d'un nouveau soleil.

L'empereur Napoléon III en appelant un bataillon de Turcos à Paris, pour y faire le service près de sa personne au moment de la splendeur de l'empire, avait bien compris leur caractère et ce qu'on en pouvait tirer. Malheureusement en ce faisant, il n'avait tenu compte ni de leur temperament, ni de leurs mœurs.

La latitude trop septentrionale de Paris, son climat

humide, son ciel brumeux, les menaient par la nostalgie aux maladies de poitrine encore activées par l'air concentré et méphytique des casernes.

A ces hommes, il faut à respirer l'air de la tente, et pour vivre, le soleil.

Les Arabes et les Kabyles ne s'assimileront jamais ; la fierté de leur race, la différence de religion et des lois sociales qui découlent de l'Islamisme, l'irréligion de la population Franco-Algérienne (1) et les excitations des émissaires de l'étranger s'y opposeront toujours.

Quand une puissance vient à posséder une colonie en conservant la population indigène sur laquelle elle ne peut et ne pourra jamais compter, il faut que cette puissance abandonne cette possession, ou qu'elle trouve le moyen d'en éloigner la population hostile.

Si nous voulons conserver l'Algérie et qu'à un moment donné, elle ne nous suscite pas de graves embarras, employons dès ce moment les moyens nécessaires, il n'est que temps.

Nouvelles conditions d'engagements militaires pour les indigènes. — Nous venons de voir que les Arabes et les Kabyles organisés en bataillons Algériens auraient aujourd'hui beaucoup de répugnance à quitter l'Algérie, si des conditions nouvelles et toutes spéciales ne leur étaient offertes.

Ces nouvelles conditions pourraient être celles-ci :

1° Les engagements seront pris pour 10 ans.

2° Une prime de 1,500 francs sera allouée pour cette durée.

Cette prime sera partagée en deux portions :

La première portion de 300 francs sera remise à l'engagé le jour de la signature de l'acte.

La seconde portion sera remise mensuellement par somme de 10 francs durant les dix années de service, sans préjudices de la solde courante.

3° Un Muphti (2) et un Taleb (3) seront attachés à chaque bataillon Algérien.

(1) Un Caïd me disait un jour : « Pourquoi ne croyez-vous pas en Dieu, vous autres Français? ou si vous y croyez, pourquoi ne le priez-vous pas ?.... Vos églises sont toujours vides de chrétiens! et vos prêtres ne sont insultés que par vous !... Nous sommes obligés de reconnaître alors que ce n'est pas de la tolérance que vous avez pour notre foi, mais seulement de l'indifférence pour votre Dieu. Et peu à peu le mépris pour l'athéisme vient remplacer notre haine du nom chrétien. »

(2) Prêtre Musulman. (3) Ecrivain Arabe.

4° Autant que possible les indigènes devront toujours camper sous la tente.

5° *Lieux de campement en France.* — L'acte d'engagement portera la mention de notre droit à leur faire tenir garnison en France, mais seulement dans les départements ci-indiqués : Landes, Gironde, Gers, Lot-et-Garonne, Dordogne, Lot, Tar-et-Garonne, Tarn, Aveyron, Hérault, Gard, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Corse.

Et dans les huit départements suivants, sauf les localités qui par leur altitude ou leur exposition, présenteraient un climat contraire au sang arabe : Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes.

6° *Dans les Colonies.* — L'acte d'engagement mentionnera également notre droit à leur faire tenir garnison dans toutes nos colonies et aux mêmes conditions, savoir :

Aux îles Saint-Pierre, Miquelon, Martinique, Guadeloupe, ainsi qu'à la Guyane ; pour ces possessions, les bataillons Algériens seront composés autant que possible des Kabyles, qui hors du service et à leur profit, pourront travailler à la culture.

A Pondichéry, Mahé, Karikal, Yanaon, Chandernagor, la Cochinchine et au Cambdoge, des bataillons Algériens composés d'Arabes ; dans ces colonies se trouvent assez de travailleurs.

Aux îles Bourbon, Sainte-Marie, Nossi-Bé, Nossi-Comba, Nossi-Mitsion, Nossi-Fali, des bataillons Algériens, de Kabyles pour les mêmes motifs énoncés ci-dessus. Ces hommes n'ayant pas à payer le tribut au climat tropical, nous pourrions essayer à nouveau la colonisation d'une partie de Madagascar, sur laquelle nous avons des droits reconnus par des traités et que le climat seul, si pernicieux pour les Européens, nous a empêché de maintenir jusqu'à ce jour.

A la Nouvelle-Calédonie, à Taïti, aux îles Tombonaï, à l'archipel des Tuamaton, à celui des Gambiers, aux îles Marquises ainsi qu'aux îles Wallis, des bataillons de Kabyles.

Enfin, au Sénégal, à nos comptoirs de Guinée et du Gabon les premiers bataillons Algériens formés d'Arabes y seront envoyes, comme points les plus importants par les rapports commerciaux qui s'établiront avec l'Algérie au travers du Sahara et par l'échange des populations dont il sera parlé plus loin, échange qui développera forcément ces relations.

Telles seront les conditions des actes d'engagement, lesquels seront rédigés en français avec la traduction Arabe en regard.

Tous ces services réunis, tant en France, en Corse que dans nos colonies nécessiteront 44 bataillons Algériens à l'effectif chacun de 2,190 hommes, officiers et cadres compris, mais dans ces bataillons l'élément indigène ne doit figurer que pour les trois quarts, le quatrième quart étant reservé au sang français pour l'encadrement ; c'est donc 72,512 indigènes que nous demanderions à l'Algérie et qu'elle ne nous refuserait pas, si on agissait avec prudence, progressivement, en sachant nous attacher les Muphtis et les Talebs des dits bataillons, et en donnant toujours, mais surtout aux premiers expatriés, pleine satisfaction de leur nouvelle position, afin qu'ils en écrivent ou fassent écrire par les Talebs dans leur tribu.

Ces 44 bataillons au complet de guerre donnent selon les tableaux qui suivent 72,512 indigènes et 23,848 français d'encadrement, tous les officiers compris.

Ils seront répartis
- 24 bataillons en France à raison de 1 par département désigné.
- 5 bataillons en Corse.
- 15 bataillons dans nos diverses Colonies.

Avantages de cette organisation pour la colonisation Algérienne. — Les tentatives d'insurrection, soit instantanées, soit excitées par l'étranger, seront considérablement atténuées par l'éloignement de cette masse d'indigènes dans l'âge le plus actif, puis ces tentatives deviendront même complètement impossibles par suite de l'organisation défensive dont il va être parlé plus loin. Quel coup porté à l'avenir de ces deux races que l'éloignement durant dix années de cette masse virile, dans l'âge le plus prolifique !

Pour la France. — Pour la France, les avantages de cette organisation sont nombreux ; le service des régiments d'infanterie de marine limité à nos ports de mer en France, ou mieux, licenciés après toutefois qu'on en aurait distrait les hommes nécessaires pour former le quatrième quart de l'effectif français des 44 bataillons Algériens.

En cas de guerre, grâce au complément d'organisation pour la défense de l'Algérie dont j'ai déjà dit qu'il sera parlé ci-après, nous aurons la possibilité de faire rentrer

en France toute notre armée d'occupation Algérienne et toutes nos troupes coloniales ; la défense de l'Algérie étant alors suffisamment assurée par son armée intérieure de 96,360 hommes dont 23,848 français seulement et la défense de nos colonies pour les 15 bataillons Algériens qui y seront affectés, soit par 32,850 dont 8,130 Français, officiers compris.

Remarquons ici que ces 31,978 Français d'encadrement, tant en Algérie que dans nos colonies, sont plus que compensés comme nombre par les 47,792 indigènes composant les 24 bataillons Algériens stationnant en France et les 5 en Corse.

Donc l'Algérie et toutes nos colonies sont assurées de nombreux défenseurs, sans qu'il en coûte un homme à la France, ni même un franc, si par une loi très juste, chaque colonie venait à solder ses défenseurs sur son budget colonial.

Nos garnisons de la Corse et du midi de la France rendues disponibles, nous permettent en cas de guerre, de nous présenter devant l'ennemi avec toutes nos forces réunies.

Avantages pour nos Colonies. — Nos colonies, qui pour la plupart manquent de bras pour leurs cultures, ~~qui~~ sont obligées d'avoir recours aux nègres libres amollis par le tafia, ou aux faibles coolies chinois, elles trouveraient dans les Kabyles des hommes intelligents, capables, laborieux que pourraient leur fournir, en dehors du service, les Bataillons-Algériens, elles trouveraient, dis-je, dans ces hommes, la source d'une nouvelle prospérité, nos Kabyles la satisfaction d'un bon bénéfice et notre marine marchande un surcroît d'activité, suite d'un surcroît de production.

Dans les colonies où nous aurions encore des territoires domaniaux disponibles à leur donner, nous pourrions les y fixer après leur engagement terminé. Soit au Sénégal, à la Guyane, à Madagascar, et les petites îles situées au Nord-Ouest de Madagascar, dans l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, en Cochinchine et au Cambodge.

Au début de cette étude, j'ai dit que la population Franco-Algérienne est trop peu nombreuse ; je veux dire qu'il ne faut pas en ce moment, autant que faire se peut, attendre son développement actuel du seul excès des naissances sur la mortalité, mais bien la développer par tous les moyens possibles. L'émigration française étant complètement insuffisante, j'ai déjà proposé dans une

brochure que j'ai fait paraître en juin 1874 (*Causeries sur la moralisation des enfants naturels, p.* 19), de diriger sur l'Algérie, dès leur jeune âge, tous les enfants des deux sexes, élèves des hospices (l'enfance et l'adolescence n'étant que très peu éprouvées par la colonisation.) Puis plus tard, par des mariages entr'eux, des concessions territoriales du Gouvernement, ces nouveaux ménages n'étant pas dominés par la pensée d'un retour en France, n'y étant appelés par aucun souvenir, aucune affection, ayant durant toute leur jeunesse été dirigés vers le travail par des pensées morales et religieuses, se voyant bien fixés en Algérie, y feraient souches morales, honnêtes et laborieuses, et leurs nombreux descendants, nés sur le sol Algérien, y implanteraient définitivement le drapeau de la France.

Formation de l'armée défensive de l'Algérie. — Mais au début, il leur faut l'aide d'hommes vigoureux, qui soient à l'abri des fièvres et des maladies engendrées par ce ciel torride ; il faut aussi que ces hommes soient aptes au métier des armes et qu'à l'aide d'une faible paie, ils forment une milice capable de défendre le pays; enfin, ces hommes doivent remplacer pour le travail mercenaire, les 72,512 indigènes éloignés, il faut qu'étant encadrés par 23,848 Français d'encadrement, ils puissent former l'armée défensive de l'Algérie à l'effectif de 96,360 hommes, officiers compris.

Organisation de 44 bataillons Sénégalais. — Agissons au Sénégal sur les nègres Yoloffs, Pouls, Malinkès, Solinkès, comme nous avons agi en Algérie sur les Arabes et les Kabyles : pour un engagement militaire de 10 ans à passer dans la seule Algérie, offrons-leur une prime de 100 fr., une fois payée, faisons briller à leurs yeux un uniforme de Turcos-Sénégalais aux vives couleurs, assurons-leur durant ces dix années, les vivres de campagne et 15 centimes par jour de paie ; engageons-nous à les laisser travailler à la culture (*facultativement*) pour le compte des colons, selon un tarif qui serait établi et cela quatre jours par semaine, tant qu'ils ne seraient pas en colonne d'expédition ; engageons-nous enfin à les rapatrier à l'expiration de leurs dix années de service.

Que ces 72,512 nègres soient habillés, armés, équipés et instruits au Sénégal avant que d'être introduits en Algérie, afin que ce ne soient pas des nègres travailleurs qui y arrivent quasiment comme des esclaves, mais bien des corps organisés et levés librement comme toutes les

nations civilisées ont le droit de le faire dans tous les pays soumis à leur domination.

En débarquant en Algérie, ils y trouveront les 23,848 français d'encadrement dont les régiments de zouaves et de chasseurs d'Afrique seront le noyau ; l'ensemble de ces 96,360 hommes sera alors réparti dans toute l'Algérie selon le besoin des services locaux.

En cas de guerre Européenne, l'Algérie ne peut nous susciter aucune inquiétude, car ainsi défendue, elle est inattaquable.

Le commerce avec l'intérieur de l'Afrique prendra alors la direction de l'Algérie au lieu de diverger vers la Tunisie et le Maroc, attiré qu'il sera, par les Nègres que nous aurons établis sur les confins de notre Sahara, et le désir qu'auront nos Arabes établis au Sénégal, d'avoir par terre des nouvelles de leur tribu.

Par dessus le désert, Nègres et Arabes se tendront les bras, les Touaregs commenceront les relations mutuelles, jusqu'au moment où des postes militaires régulièrement établis sur quelques points du désert fassent de Tombouctou le trait-d'union entre l'Algérie et le Sénégal.

Plus tard, quand ces Nègres à l'expiration de leurs dix années de service seront rapatriés par nous, ils s'en iront dans leur tribu racontant ce qu'ils ont vu de grand dans cette Algérie française : Les villes avec leur commerce et leurs magasins ; la campagne avec ses cultures sans fin ; les routes plus propres que la case de leur roi ; les chemins de fer transportant avec une vitesse vertigineuse des montagnes de marchandises ou de longues caravanes de voyageurs avec des chevaux de feu.

Ils diront aussi qu'en ce pays leur race n'est pas maltraitée ; que chaque être humain qu'il soit nègre ou blanc, y a la vie garantie ; que tous peuvent y vivre car le produit du travail y est acquis à celui qui l'a fait.

Dans ces tribus, ils comprendront alors que le temps de la traite, de l'esclavage est fini pour eux ; ils prendront confiance et peu à peu, ils nous ouvriront leur pays, le centre de l'Afrique !... but si ardemment désiré par notre commerce, but poursuivi depuis si longtemps par nos ardents et savants explorateurs.

Puissent quelques-unes de ces idées être bonnes et utiles ; mais s'il n'en était pas ainsi qu'on me les pardonne, car elles ne m'ont été inspirées que par l'espoir de voir la France se relever de ses derniers désastres par sa régénération morale, par l'assiduité au travail, le sacrifice, le dévouement à la Patrie, par le respect de Dieu ;

afin de préparer et de réserver par une organisation formidable, toutes nos ressources pour la grande revanche.

Organisation simultanée des bataillons Algériens et Sénégalais. — Jetons maintenant les yeux sur l'organisation des Bataillons-Algériens et des Bataillons-Sénégalais, tels qu'ils doivent être constitués pour trouver en eux toutes les ressources nécessaires à la défense d'une colonie, afin d'être chacun une unité complète pouvant agir isolément, voire même dans leur fractionnement si besoin venait. Ne devant entrer ici dans des détails et explications que je réserve pour une brochure qui aura trait à la réorganisation de l'armée sur une base entièrement nouvelle, je me contenterai en ce moment d'indiquer *grosso modo* la composition de ces Bataillons, laissant aux hommes spéciaux le soin d'en déduire toutes les conséquences.

La double organisation des 44 Bataillons-Algériens et des 44 Bataillons-Sénégalais devant être successive, sera repartie en huit années. Mais elle se fera en Algérie et au Sénégal simultanément chaque année, pour le même nombre de Bataillons et aux mêmes effectifs. Durant les quatre premières années par 6 bataillons dans chacune de ces contrées et par 5 Bataillons durant les quatre dernières années. Avec cette différence cependant, c'est qu'en Algérie les effectifs des régiments de Spahis et de Turcos serviront de base aux Bataillons-Algériens créés les premières années, tandis qu'au Sénégal tout sera à faire dès le début.

Aussitôt la création de ces Bataillons acceptée, les régiments de Spahis et de Turcos actuellement existant, seront licenciés, les indigènes qui les composent seront appelés à signer un nouvel engagement, ajoutant au temps de service qu'il leur restera encore à faire, le temps nécessaire pour arriver à parfaire la durée de dix années à compter du jour de leur inscription dans les nouveaux Bataillons-Algériens.

La première partie de la prime d'engagement, soit 300 fr. pour dix ans de service, devra être décomptée au prorata du temps pour lequel ces hommes auront dû prolonger leur nouvel engagement pour parfaire les dix années. La seconde partie de la prime, soit 10 fr. par mois, commencera à être soldée au début de cette dernière époque.

Ces formalités remplies, les Bataillons-Algériens seront ainsi composés : (1)

(1) Dans cette organisation, tous les indisponibles sont supprimés, y compris sapeurs, musiques, compagnies ou pelotons hors-rang.

GRAND ÉTAT-MAJOR (tous montés)	1 Commandant en 1er 1 Commandant en 2e	Sortant de l'Ecole d'application d'Etat-Major, ou ayant subi un examen sur la connaissance des trois armes : *Infanterie, Cavalerie, Artillerie.*
	1 Capitaine-Adjudant-Major de 1re classe, pour l'infanterie.	
	1 Lieutenant-Adjudant-Major de 1re classe, pour l'escadron.	
	1 Lieutenant-Adjudant-Major de 1re classe, pour la batterie.	
	1 Capitaine-Major-Trésorier de 1re classe.	
	A (*) 1 Lieutenant-Secrétaire du Commandant et interprète pour l'Arabe. (Devra faire un cours d'Arabe aux Officiers et aux Adjudants.)	
	A 1 Muphti (rang de Lieutenant de 1re classe).	
	1 Chirurgien-Major de 2me classe.	
	1 Chirurgien-Major de 2me classe.	
	1 Vétérinaire (rang de Lieutenant de 2me classe).	

Il faut lire et méditer l'épigraphe placée en tête de cette brochure.

Un sous-intendant militaire serait à Alger, chargé du dépôt général et du recrutement des 44 Bataillons-Algériens.

Un sous-intendant militaire remplirait les mêmes fonctions à Saint-Louis du Sénégal pour les 44 Bataillons-Sénégalais.

(1) La lettre A indique que le titulaire doit être Arabe.

1 Adjudant (2) porte-drapeau (1re classe), chargé de la police du campement, devra sortir des serre-files.
1 Adjudant-Vaguemestre (1re classe). Devra sortir des serre-files. Ne recevra aucune autre solde ni indemnité que celle de son grade.
A 1 Adjudant-Taleb (monté) (1re classe). chargé de la correspondance et de l'instruction des Arabes. Devra faire un cours de langue Arabe aux Français du bataillon.
1 Adjudant-Secrétaire du commandant en 1er (1re classse) monté.
1 Adjudant-Secrétaire du commandant en 2me (2me classe) monté.

PETIT ÉTAT-MAJOR

Effectif 21 (*dont 7 montés*)

1 Adjudant (1re classe)
1 Adjudant (2me —
2 Fourriers
2 Élèves-Fourriers
} Secrétaire du Major-Trésorier.

1 Adjudant-Maître-d'Armes (1re classe).
1 Adjudant-Maître-d'Armes (2me classe).
} Ils recevront une indemnité de 600 francs sur la masse générale d'entretien pour frais de salle.— Les leçons seront gratuites.

1 Adjudant-Elève-Médecin (1re classe).
1 Adjudant-Elève-Médecin (2me classe).
} Pris parmi les engagés d'un an, ayant 6 inscriptions au moins à l'une des facultés et qui auront contracté un engagement de 10 ans.

1 Serre-File-Clairon.
1 Serre-File-Trompette (1) monté.
A 1 Brigadier-Clairon.
A 1 Brigadier-Trompette, monté.
2 Serre-Files-Vetérinaires, montés. Pris parmi les engagés d'un an, ayant deux années d'études spéciales et qui auront contracté un engagement de 10 ans.

(1) Pour amener ces bataillons à la plus grande unité possible, les sergents d'infanterie ainsi que les maréchaux-des-logis de la cavalerie et de l'artillerie, seront à l'avenir désignés uniformément sous le nom de serre-files.

Pour les mêmes motifs, les caporaux d'infanterie prendront à l'avenir le nom de brigadiers.

(2) Dans cette nouvelle organisation je crée une nouvelle classe dite des « *Adjudants* » intermédiaire entre les sous-officiers (serre-files, fourriers et élèves-fourriers) et les officiers.

Les adjudants seront de deux classes ; la première fera le service des sous-lieutenants actuels, à raison de deux par compagnie, esca-

COMPOSITION DES 6 COMPAGNIES D'INFANTERIE

		EFFECTIF		
		Pour 1 comp.		Pour les 6 comp.
		Franç.	Arabe	Général
Officiers	1 Capitaine en 1er (monté),	6	»	6
	1 Capitaine en 2me.....	6	»	6
	1 Lieutenant en 1er.....	3	3	6
	1 Lieutenant en 2me....	3	3	6
TOTAUX....	4	18	6	24
Adjudants...	2 Adjudants de 1re cl...	9	3	12
	1 Adjudant de 2me cl...	6	»	6
TOTAUX ...	3	15	3	18
Sous-Officiers....	6 Serre-Files	18	18	36
	1 Fourrier.....	6	»	6
	1 Élève-Fourrier.....	6	»	6
TOTAUX....	8	30	18	48
Troupe.....	12 Brigadiers.....	36	36	72
	8 Clairons et Élèves...	24	24	48
	250 Fusiliers	236	1264	1500
TOTAUX....	270	296	1324	1620

dron ou batterie ; la 2e classe sera composée des sergents-majors et des maréchaux-des-logis-chefs actuels.

En conséquence, le grade de sous-lieutenant est supprimé dans cette nouvelle organisation et à l'avenir, les officiers ne seront plus commissionnés qu'avec le grade de lieutenant de 2e classe, ainsi que cela se pratique en ce moment pour l'Artillerie, que ces nouveaux promus sortent des écoles ou des adjudants.

Les adjudants des deux classes seront campés à la hauteur de leur compagnie, escadron ou batterie, entre l'espace réservé aux officiers et celui réservé aux sous-officiers. En cas de casernement, ils devront avoir à la caserne un pavillon spécial dit « Pavillon des adjudants. »

Les emplois d'instituteurs primaires seront réservés aux adjudants de 1re classe, qui ayant dix années de service actif au moins en auront passé cinq dans le grade.

Des emplois dans les bureaux de tous les services administratifs publics seront également réservés aux adjudants de 2e classe qui se trouveront dans les mêmes conditions.

Cette création de la classe des adjudants permettra d'opérer une économie d'environ 800 fr. par an par chaque sous-lieutenant suppléé par un adjudant, tant par suite de la différence des soldes, que par la suppression des diverses allocations.

COMPOSITION DE L'ESCADRON DE CAVALIERS

faisant partie de chaque Bataillon-Algérien.

		EFFECTIF		
		Franç.	Arabe	Général
Officiers....	1 Capitaine en 1er..	1	»	1
	1 Capitaine en 2me.	1	»	1
	1 Lieutenant en 1er.	1	» (Sur 2 bataillons : 1 lieutt en 1er et un lieutt en 2me.)	1
	1 Lieutenant en 2me	»	1	1
Adjudants...	2 Adjudants, 1re cl.	1	1	2
	1 Adjudant, 2me cl.	1	»	1
Sous-Officiers....	6 Serre-files.....	2	4	6
	1 Fourrier (1).....	1	»	1
	1 Elève-Fourrier...	1	»	1
Troupe	12 Brigadiers.....	4	8	12
	8 Trompett., Elèves	4	4	8
	250 Cavaliers.....	26	224	250

L'état pourra allouer aux lieutenants en 2e, une solde intermédiaire entre la solde actuelle des sous-lieutenants et celle des lieutenants, cette légère bonification est des plus urgentes, car la solde actuelle des sous-lieutenants est complètement insuffisante pour permettre à ces officiers de tenir le rang qui leur appartient.

Cette création des adjudants donnera une immense émulation à tous les jeunes gens capables que la loi actuelle appelle sous les armes et les décidera à rester dans l'armée, tant par la position militaire à laquelle ils pourront prétendre en peu de temps, que par l'avenir certain qui leur sera réservé dans la vie civile après dix années de service actif.

On n'entendra plus alors les instituteurs primaires dire à leurs élèves : « Travaillez, vous pourrez parvenir comme moi à être instituteur, vous serez exempt du service militaire, vous n'aurez alors ni fatigue à essuyer, ni danger à courir, travaillez!... » Non! les instituteurs sortant du rang des adjudants, fiers d'avoir rempli leur devoir vis-à-vis du pays, développeront les qualités viriles de leurs élèves, l'esprit du devoir, et l'amour de la Patrie.

Les adjudants devenus instituteurs auront de plus des fonctions naturellement indiquées dans l'armée territoriale.

Dans ce même ordre d'idée, le volontariat d'un an tel qu'il fonctionne aujourd'hui, laisse beaucoup à désirer. Il ouvre trop facilement une porte pour s'esquiver du service militaire à messieurs les coffres-forts. Dans la brochure que je me propose de faire paraître sur « La réorganisation de l'armée », il en sera grandement question.

(1) Les fourriers ne porteront plus les galons de sergent conjointement avec ceux de leur emploi. Les élèves-fourriers ne porteront pas davantage les galons de caporal, mais ceux de leur *emploi en laine*, ils n'en seront pas moins considérés comme sous-officiers, en

COMPOSITION DE LA BATTERIE D'ARTILLERIE

faisant partie de chaque Bataillon-Algérien

Matériel....
- 8 pièces de 7 avec leur caisson.
- 8 caissons de munitions de réserve.
- 2 forges.
- 2 fourgons à fourrage portant chacun 1 charrue-fouilleuse.

	PERSONNEL	EFFECTIF Franç.	Arabe	Général
Officiers....	1 Capitaine en 1er.....	1	»	1
	1 Capitaine en 2me....	1	»	1
	1 Lieutenant en 1er...	1	»	1
	1 Lieutenant en 2me...	1	»	1
Adjudants...	2 Adjudants de 1re cl..	2	»	2
	1 Adjudant de 2me cl..	1	»	1
Sous-Officiers....	6 Serre-Files.....	6	»	7
	1 Fourrier.....	1	»	1
	1 Élève-Fourrier.....	1	»	1
Troupe.....	20 Brigadiers.....	16	4	20
	8 Trompettes et Élèves	4	4	4
	120 Artil. et Conduct...	78	42	120
TOTAUX....	148	98	50	148

ÉFFECTIF GÉNÉRAL *(Officiers compris)* :

Français. 542.
Indigènes 1648. } **2190**

toucheront la solde journalière, moins dix centimes, et rempliront dans les manœuvres les fonctions attribuées actuellement aux 4e sergents. — Ces suppressions de galons superflus amèneront quelques 100,000 fr. d'économie au budget.

J'ai porté la batterie d'artillerie à 8 pièces de 7, car avec les progrès de l'armement moderne et ceux qu'il est appelé à faire encore, on peut dire que l'avenir des batailles sera à la puissance qui, pour l'attaque, pourra mettre en ligne la plus puissante artillerie, tant comme nombre de pièces, que comme calibre et comme portée, sans cependant entraver sa mobilité, et qui pour sa défense pourra faire remuer la plus grande masse de terre dans un temps donné, par un nombre d'hommes déterminé.

La Charrue-fouilleuse. — Je propose donc qu'en campagne, les voitures de l'artillerie transportent, comme matériel, deux charrues-fouilleuses du plus fort modèle pour chaque bataillon. (Cette charrue sert, en Algérie, à défricher les terrains couverts de palmiers-nains, elle ne pèse que 175 kil.) Cette charrue qui prend et ameublit la terre jusqu'à la profondeur de 70 c., permet dans le creusement d'un fossé de supprimer en partie le travail de la pioche si long et si pénible; les hommes d'infanterie n'auront plus alors que le travail de la pelle et la terre rejetée du côté de l'établissement du talus, donnera un abri de 1m 40 aux hommes établis dans le fossé, tout en faisant gagner une bonne moitié du temps d'un travail fait par les moyens ordinaires.

Bataillons-Sénégalais. — Les Bataillons-Sénégalais auront la même base d'organisation et les mêmes effectifs que les bataillons algériens, avec cette seule modification, qu'au début, tous les officiers, adjudants, sous-officiers et brigadiers seront français.

Tenues. — Dans chacune des deux organisations, la tenue sera spéciale, mais elle sera uniforme dans chacune pour les trois armes : Infanterie, cavalerie, artillerie.

Comme simple distinction de fonction, la veste qui sera unie pour les fantassins, sera garnie de tresses plates pour les cavaliers et de torsades pour les artilleurs et conducteurs.

La bataillons algériens porteront la tenue actuelle des turcos avec une légère modification dans l'ampleur de la culotte qui ne devra pas excéder celle des spahis. Le bleu clair sera donc la couleur de cette tenue, les galons, tresses, torsade en laine jaune pour la troupe, en soie bleue et or pour les adjudants, en or pour les officiers.

La tenue des bataillons sénégaliens sera de la même

coupe et ordonnance que celle des bataillons algériens, la couleur seule différera. La culotte, le gilet et la ceinture seront violet, la veste blanche, les galons, tresses et torsades en laine violette pour la troupe, en soie violette et or pour les adjudants, en or pour les officiers.

Dans les deux organisations, les officiers français ainsi que la troupe d'encadrement porteront la tenue du corps.

Solde. — Dans ces bataillons, la solde reste proportionnelle au grade, mais à grade égal elle est uniforme pour tous, quelle que soit l'arme, que l'homme soit à pied ou à cheval.

Le grade donne la solde, non les fonctions.

Solde qui pourrait être attribuée à chaque grade par suite de cette nouvelle organisation et sans que l'état en soit plus obéré.

OFFICIERS SUPÉRIEURS, SUBALTERNES ET ASSIMILIÉS

GRADES OU ASSIMILÉS	En station — En marche en corps ou isolément — En campagne sans vivres	Sans commandements ou à la suite — Dans les prisons de l'ennemi	En prévention — En non activité — Subissant un jugement — Sans radiation	OBSERVATIONS
	f.	f.	f.	
Commandant en 1er	6.600	3.300	1.650	Le présent tarif entraîne la suppression pour tous les grades : 1° De l'indemnité de frais de représentation ; 2° De l'indemnité de logement et d'ameublement. (Les bureaux des officiers comptables doivent être dans les casernes) ; 3° Des suppléments de solde dans Paris et autres localités ; 4° De la solde en congé ou en semestre ; 5° De l'indemnité en rassemblement. *Nota.* — A l'hôpital et aux ambulances, la solde sera moitié de la solde de non activité, excepté pour les vénériens, qui seront sans solde. Les corps n'entreront pas dans cette question de solde d'hôpital, qui devra être remise aux ayant-droits par les soins du comptable de l'hôpital.
Commandant en 2me	6.000	3.000	1.500	
Capitaine en 1er	4.000	2.000	1.000	
Capitaine en 2me	3.600	1.800	900	
Lieutenant en 1er	3.000	1.500	750	
Lieutenant en 2me	2.600	1.300	650	
Médecin-Major en 1er	5.100	2.550	1.275	
Médecin-Major en 2me	4.000	2.000	1.000	
Médecin-Aide-Major en 1er	3.000	1.500	750	
Médecin-Aide-Major en 2me	2.600	1.300	650	

TARIF DE SOLDE POUR LA TROUPE (Effectif Français et Indigènes Algériens)

GRADES	En station avec le pain. — En marche en corps avec le pain.	En marche isolément sans pain.	En campagne avec les vivres de campagne	A l'hôpital ou aux (1) ambulances — En prévention après acquittement.	OBSERVATIONS
	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	
Adjudant de 1re classe.....	3.25 (1)	4 »	2.90	0.50	(2) Moins les vénériens qui seront sans solde.
Adjudant de 2me classe	2.50	3.25	2.15	0.30	
Sous-Officiers.....	1.25	2.00	0.90	0.15	(1) La solde des adjudants comprend l'indemnité de la masse journalière.
Élèves-Fourriers.....	1.10	1.85	0.75	0.10	
Brigadiers-Trompettes et Clairons.....	1 »	1.75	0.65	0.05	
Brigadiers.....	0.80	1.55	0.45	0.05	
Trompettes ou Clairons	0.70	1.45	0.35	0.05	
Soldats Français et Algériens	0.60	1.85	0.25	0.05	
Soldats-nègres-Sénégaliens.	»	»	0.15	0.05	

Les Soldats et Brigadiers ouvriers travaillant pour le compte de l'État recevront pour chaque journée de travail : 25 centimes.

Par suite de l'adoption de cette organisation, seront supprimés dans l'arme de l'infanterie : les régiments d'infanterie de marine, de zouaves, de turcos, étrangers : et dans l'arme de la cavalerie : les régiments de chasseurs d'Afrique ainsi que les spahis.

L'adoption pour toute l'armée française de l'esprit de cette organisation, sauf la composition des bataillons qui serait modifiée, donnerait la possibilité d'attribuer ces nouveaux tarifs de solde à l'armée, sans que le trésor en soit obéré. Ainsi que je me propose de le démontrer dans la prochaine brochure que je prépare, et qui aura pour titre . « *La France sous les armes.* »

SUBMERSION DU SAHARA

PAR

LA MÉDITERRANÉE

Au moment où je clos cette étude sur la réorganisation de l'Algérie, j'apprends qu'un projet de submersion d'une partie du Sahara par une saignée faite à la Méditerranée proche de Tunis, vient d'être proposé au gouvernement français, qu'une commission composée d'ingénieurs est même envoyée sur les lieux afin d'y faire des études préparatoires, le gouvernement étant tout prêt à encourager ces travaux qui mettraient le Soudan à deux jours et le Sénégal à trois jours de l'Algérie par bateaux à vapeur.

Certes, ce mirage du désert nous faisant voir en son lieu et place, une magnifique mer intérieure, qui aux avantages de rapports immédiats avec l'Afrique centrale, donnerait de plus au sud de la Barbarie l'eau qui lui manque, la pluie dans les plaines, la formation et l'alimentation des sources, la régularisation des cours d'eau, enfin la prospérité et la salubrité générale du pays par l'agriculture.

Certes, ce but est bien beau et bien grand à poursuivre s'il est réalisable, mais faut-il encore que matériellement avantageux à l'Algérie, il ne soit pas préjudiciable à sa sécurité en lui créant un nouveau danger et par contre des inquiétudes et d'énormes frais à la mère-patrie.

Or, ces travaux entrepris sur un territoire étranger (la Tunisie), ne pourraient être le résultat que d'une œuvre internationale ; les Anglais, les Allemands, les Italiens envahiraient le Soudan avec leurs émigrants, leur commerce, et couvriraient cette mer intérieure de leurs navires, et alors en cas de guerre, notre pauvre

Algérie se verrait menacée non-seulement par la Tunisie et le Maroc, mais encore par cette mer intérieure.

Si cette submersion est possible, elle ne doit pas être l'œuvre de l'initiative privée, elle doit être l'œuvre du gouvernement français, son territoire français, c'est-à-dire, quand la Tunisie devenue notre quatrième département Africain, nous permettra de défendre l'entrée de cette mer intérieure française, par des passes formidables.

Jusque là, la politique de la France, doit être de s'opposer à ces travaux, à ces études.

Arrêtons-nous ici, ne laissons pas davantage notre pensée aller de l'enthousiasme à l'appréhensiou, car encore une fois ce vaste projet n'est qu'un mirage. Non pas qu'il soit impossible de submerger une faible partie du Sahara, un cinquième de sa superficie totale au maximum, mais avant un siècle toutes les parties submergées seraient comblées par les dépôts salins, et bien avant ce temps la navigation serait interrompue.

Le Sahara n'est pas ce que le vulgaire pense ; une plaine de sable allant de l'Atlantique à la mer Rouge sur une largeur de 4 à 5,000 kilomètres, et du Soudan à la Berbéni sur une hauteur de 1000 à 2000 kilomètres.

D'après ces données, la contrée appelée Sahara serait une vaste plaine déserte et sablonneuse occupant une superficie qui pourrait être évaluée à 675 millions d'hectares, c'est-à-dire, à environ vingt fois la superficie de la mer Caspienne.

La superficie du Sahara est bien telle, mais il n'est pas complétement stérile et encore moins submersible dans son ensemble.

Des oasis nombreuses absorbent sur son pourtour général un vingtième au moins de son étendue. Il n'est sablonneux que dans quelques parties ; il possède de vastes plateaux rocheux et mêmes de vraies montagnes dont quelques-unes voient leur sommet s'envelopper de neige durant deux ou trois mois de l'année (le Djebel-Hoggar, altitude 2,000 metres) ; ces plateaux absorbent environ les deux tiers du désert.

Si de l'Océan Atlantique nous cotoyons le Sahara, nous voyons qu'il jette dans cette mer des dunes d'environ 200 mètres d'altitude, ces dunes gagnent à la hauteur du centre du Maroc des plateaux rocheux de grès et même de granit qui donnent à cette partie du désert une altitude moyenne de 500 mètres ; puis à la hauteur de notre province d'Oran, s'abaissant par des pentes douces de l'Ouest à l'Est, il arrive à former derrière notre province de Constantine, la Tunisie et une partie de la Tripolitaine

à former, dis-je, de vastes dépressions qui étant de 20 à 30 mètres en contrebas de la Méditerranée, pourraient être submergées par cette mer, mais en conservant des îles, des îlots et des bancs de rochers dont l'altitude moyenne pourrait se maintenir de 150 à 200 mètres : à partir de la Tripolitaine, le désert relève à nouveau les bords de cette vaste cuvette, pour atteindre les rives du Nil à 150 mètres d'altitude.

Nous voyons par ce qui précède qu'il n'y a environ qu'un cinquième du désert de submersible, soit une superficie égale à quatre fois la Caspienne.

La mer Caspienne, véritable mer intérieure, complètement isolée, a son niveau en contre-bas de l'Océan d'une trentaine de mètres. Aussi cette mer ne balance-t-elle ses pertes d'évaporation que par les nombreux fleuves, ses tributaires, qui viennent jeter leurs eaux dans son bassin ; ces eaux douces prennent alors en dissolution les sels que la Caspienne avait déposés en s'évaporant. De là, balance continuelle qui maintient constamment son niveau, ainsi que la salure égale et sans dépôt dans cette mer.

En serait-il de même dans la nouvelle mer intérieure créée dans le Sahara par une saignée faite à la Méditerranée ?

Nous voyons de suite que les eaux vaporisées chaque jour par masses énormes sous une chaleur qui atteint jusqu'à 70° degrés au soleil. ne seraient remplacées que par de nouvelles eaux salées, car ni l'Algérie ni le Soudan n'enverraient de tributaires vers le Sahara, cette mer intérieure se condenserait de jour en jour davantage, jusqu'au moment où se prenant en une masse saline, elle se verrait comblée et non submergée par la Méditerranée.

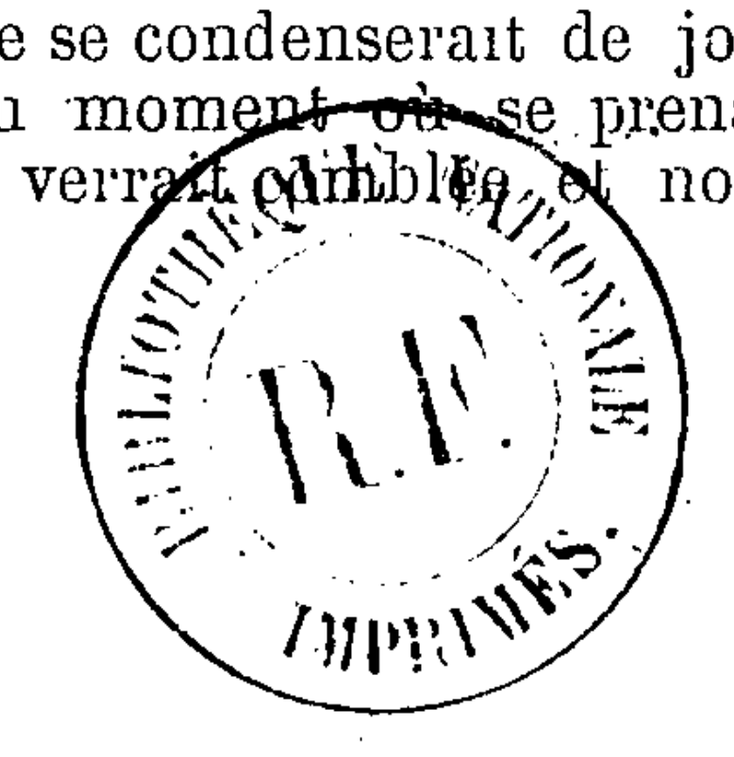

Marseille. — Imp, Cent. E, Camoin rue Chevolier-Roze, 29

180

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Moralisation du Suffrage universel, broch. in-8 de 20 pages.. » 60

Causeries sur la Moralisation des enfants naturels, broch. in-8 de 32 pages..... 1 »

EN PRÉPARATION :

La France sous les armes, broch. in-8.....